

### ACTUALITÉ

Page 4

#### ■ Ile-de-France

Raphaëlle Sochon

**La justice poursuit sa transformation en permettant le suivi des affaires civiles sur internet**

### DOCTRINE

Page 6

#### ■ Immobilier

Patrice Battistini

**Présentation du décret n° 2019-802 du 26 juillet 2019 relatif à l'évolution de certains loyers dans le cadre d'une nouvelle location ou d'un renouvellement de bail, pris en application de l'article 18 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989**

### JURISPRUDENCE

Page 10

#### ■ Droit international privé

Paul-Ludovic Niel

**Clarification du champ d'application de l'article 311-17 du Code civil en droit international privé de la filiation (Cass. 1<sup>er</sup> civ., 15 mai 2019)**

### CULTURE

Page 15

#### ■ Cinéma

Christian Baillon-Passe

**Once Upon a Time in... Hollywood**

Page 16

#### ■ Bibliographie

Didier Du Blé

**Narcisse n'est pas égoïste**



Votre revue OFFERTE sur tous vos écrans

## ACTUALITÉ Ile-de-France



### La justice poursuit sa transformation en permettant le suivi des affaires civiles sur internet <sup>148g3</sup>

Raphaëlle SOCHON

Un nouvel outil, créé par le ministère de la Justice, permet à chaque citoyen qui le souhaite de suivre son affaire en ligne, sur le site [www.justice.fr](http://www.justice.fr). Le 27 août dernier, Nicole Belloubet, garde des Sceaux, ministre de la Justice, a présenté le dispositif au tribunal de grande instance de Melun qui l'expérimentait depuis mai dernier. Il sera suivi de plusieurs autres innovations numériques qui sont actuellement en préparation.

Lors de sa création en mai 2016, le portail [www.justice.fr](http://www.justice.fr) offrait aux justiciables des renseignements sur leurs droits et démarches avec des fiches thématiques, notices d'orientations et formulaires téléchargeables. À présent, la volonté est de simplifier les démarches administratives. Le suivi des affaires civiles en ligne concerne toutes les procédures avec ou sans représentation obligatoire par un avocat, les affaires relatives aux juridictions civiles et celles traitées par les tri-

bunaux judiciaires à compétences commerciales. Par ailleurs, la communication électronique dans les procédures devient obligatoire pour les avocats et les magistrats, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019. Ces réformes s'inscrivent dans la transformation numérique de la justice engagée par la ministre de la Justice. Si l'objectif principal est de proposer une justice plus simple, plus rapide et plus efficace, la difficulté sera d'éviter la fracture numérique.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

[petites-affiches.com](http://petites-affiches.com)

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

[gazettedupalais.com](http://gazettedupalais.com)

Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

[le-quotidien-juridique.com](http://le-quotidien-juridique.com)

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

[lalo.com](http://lalo.com)

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34